

1163  
349

Paris, 15 août УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
Р. И. Бр. 41210

# PAUL ET BONAPARTE

ÉTUDE HISTORIQUE, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

*A la mémoire de Michel Katkow.*

## I

Il y a plus de trente ans, peu de jours après la clôture du congrès de Paris, un jeune diplomate, encore novice dans la carrière, escomptait dans un rapport confidentiel à son chef les chances d'une alliance franco-russe qu'il tenait pour imminente. Il trouvait une « union intime » entre les deux pays « beaucoup trop naturelle pour que l'on ne s'y attendît pas ». De toutes les grandes puissances, disait-il, la Russie et la France sont les seules qui, de par leur situation géographique, n'ont aucun motif de rivalité, leurs intérêts ne se trouvent en collision nécessaire nulle part. Des causes purement accidentelles les avaient seules tenues jusque-là éloignées l'une de l'autre : la sainte-alliance et l'aversion de l'empereur Nicolas pour les d'Orléans. Elles se sont fait la guerre, mais sans haine, sachant parfaitement que cette guerre, dans la pensée de ses auteurs, répondait bien plus aux besoins intérieurs qu'extérieurs de la France. « Les d'Orléans écartés, l'empereur Nicolas mort et la sainte-alliance rompue, je ne vois, concluait-il, rien qui puisse ralentir l'attraction naturelle des deux États, et les politesses qu'ils sont en train d'échanger me paraissent plutôt une preuve des sympathies existantes qu'un moyen d'en faire naître (1). »

Celui qui raisonnait ainsi, en l'an de grâce 1856, n'était ni Français ni Russe. C'était un Allemand, et, qui plus est, un Prussien ; pour tout dire, c'était M. de Bismarck en personne, plénipoten-

(1) M. de Bismarck au baron de Manteufel, le 26 avril 1854 (POSCHINGER : *la Prusse à la Diète fédérale*, II, p. 369).



taire du roi Frédéric-Guillaume IV près la Diète de Francfort. Pour sa part, il était loin alors de redouter une alliance de la France avec la Russie. A l'en croire, il l'appelait même de ses vœux, à la condition pour la Prusse « de sauter dedans à pieds joints (1) ».

Depuis, le prince de Bismarck, chancelier de l'empire d'Allemagne a modifié sinon ses opinions, du moins ses désirs et son langage. Son ambition ne consiste plus à se mettre en tiers avec la Russie et la France. De son propre aveu sa politique tend désormais à isoler la France, à la rendre *inapte à contracter des alliances* (2). Cette union franco-russe qu'il trouvait naguère si naturelle et si conforme aux intérêts comme aux sentiments des deux pays, aujourd'hui il la proclame monstrueuse, impossible, au plus haut point dangereuse pour la paix et le repos de l'Europe.

France et Russie ont le plus grand intérêt à élucider et à résoudre cette question qui est d'une haute importance, non seulement pour leur propre avenir, mais encore pour celui de l'humanité entière. S'il est clair, d'un côté, qu'elles n'ont pour ainsi dire qu'à se tendre la main pour tenir en échec les États du centre de l'Europe et gêner l'omnipotence maritime de l'Angleterre; s'il n'est pas moins certain qu'une union permanente entre elles leur assurerait à toutes deux la meilleure garantie de sécurité et d'indépendance, de l'autre côté on chercherait en vain pour leur alliance un précédent dans le passé. N'est-ce pas en effet un spectacle étrange et fait pour confondre l'intelligence que celui de ces deux nations si bien faites pour s'entendre, qui n'ont rien à s'envier ou à se disputer, dont les intérêts ne s'entre-croisent ni ne s'entre-choquent nulle part, qui, de plus, professent l'une pour l'autre autant d'estime que de sympathie, et qui, malgré tout cela, se sont pendant plus de deux siècles acharnées à se faire le plus de mal possible, tantôt en se combattant en lutte ouverte les armes à la main, tantôt en cherchant à se nuire par la voie d'intrigues diplomatiques, à la plus grande joie comme au plus grand avantage d'adversaires communs? On ne peut nier que cet état de choses en se perpétuant n'ait acquis les apparences d'une tradition historique contre-balançant les leçons cruelles de l'expérience, les préceptes de la logique et jusqu'à l'intuition du sen-

(1) Le même au même, le 13 février 1853 (*Ibid.*, p. 330).

(2) Le prince de Bismarck au comte d'Arnim, le 20 décembre 1872.

timent patriotique que nous entendons se prononcer dans les deux pays avec autant d'énergie que d'unanimité.

A première vue, l'histoire semble ainsi donner raison aux antagonistes de l'idée d'alliance entre les « deux plus puissantes nations du monde ». Telle est au moins la thèse développée dans les œuvres d'une nuée d'écrivains allemands qui dans ces derniers temps se sont emparés des rapports politiques des États de l'Europe depuis la Révolution pour en faire le sujet de savants et volumineux écrits (1). Mais quel que soit mon respect pour les éminents représentants de l'école historique moderne en Allemagne, pour la précision de leur méthode et l'étendue de leur érudition, je me permettrai de contester le droit de connaître sans appel des questions se rattachant à l'histoire de la Russie ou de la France, Sans peut-être s'en rendre compte, les historiens allemands sont presque tous des politiciens militants, et la preuve en est qu'il existe parmi eux des scissions profondes sur plus d'un sujet de leur propre histoire nationale. Rien ne peut se comparer par exemple à la violence de leur polémique sur la question de savoir à qui, de l'Autriche ou de la Prusse, revient la part principale de responsabilité pour les désastres subis par l'ancien empire germanique dans sa lutte contre les républicains français (2). A plus forte raison l'impartialité leur fait-elle absolument défaut quand ils sont appelés à se prononcer sur le rôle historique de tel pays qui avait vaincu le leur ou de tel autre à qui l'Allemagne est redevable de sa liberté et de son talent. J'en conclus qu'en histoire comme en politique, Russes et Français feront bien de se passer d'intermédiaires, de *courtiers* dont le désintéressement restera toujours douteux, malgré l'étalage qu'ils aiment à faire de leur *honnêteté*.

De là résulte la nécessité pour nous de remonter aux sources mêmes de l'histoire, de compulsier et d'étudier les textes des documents originaux. Pour peu qu'on s'en donne la peine, on sera surpris de voir se dissiper quantité de légendes accréditées, de fables convenues, et la grande question des rapports de la France et de la Russie apparaître sous un aspect nouveau et inattendu.

(1) En 1853, Sybel commença la publication de son Histoire de l'époque de la Révolution, et, l'année suivante, Häusser celle de l'Histoire de l'Allemagne depuis la mort de Frédéric le Grand jusqu'à la fondation de la Confédération germanique. Depuis, se sont essayés sur le même sujet Hüffer, Treitschere, Oncker et l'illustre Ranke lui-même. Des recueils volumineux de documents sur la même époque ont été publiés par Arnetti, Vivenot, Rur et Zeizberg en Autriche, Bailien en Prusse.

(2) Sybel se prononce pour la Prusse, Vivenot en faveur de l'Autriche. Le premier est soutenu par Ranke, le second par Hüffer.

Il suffira, pour s'en faire une idée, d'un aperçu sommaire de ces rapports à partir du jour de la première rencontre des deux États sur le terrain de la politique générale.

Longtemps avant l'apparition de la Russie sur la grande scène européenne, l'ancienne France avait arrêté les bases de son système d'alliances qui consistait, on le sait, à se ménager, dans sa lutte avec la maison d'Autriche, l'appui et le concours des États secondaires. Mais tandis que la Prusse et la Sardaigne se distinguaient déjà par leur versatilité devenue proverbiale, la Suède, la Pologne et la Turquie restaient fidèles à l'alliance française. Or, ce sont précisément ces trois puissances que la Russie, avançant vers l'Occident, trouva sur son chemin. Dans ces conditions, une collision devenait inévitable entre le grand empire slave cherchant à entrer en contact immédiat avec le monde romano-germanique et les États qui s'élevaient entre ce monde et lui comme une barrière infranchissable. De là cette lutte gigantesque désignée dans l'histoire sous le nom de grande guerre du Nord et où la Russie, pour se faire jour, eut à combattre ses trois adversaires à la fois, tous trois alliés de la France.

Louis XIV aux prises lui-même avec une formidable coalition comprit aussitôt le parti que pourrait tirer la France de la puissance naissante de la Russie. Il n'hésita donc pas à offrir son alliance au tsar Pierre, sans tenir compte d'abord de la guerre que celui-ci faisait à la Suède. En 1702 arriva à Moscou un plénipotentiaire français chargé de déclarer au nom du Roi : « que le principal ordre qu'il ait est d'établir une parfaite correspondance et une amitié solide entre Sa Majesté et le grand-duc de Moscovie ; qu'elle sait que ces ennemis que sa puissance lui attire n'ont rien oublié pour empêcher cette union ; que Sa Majesté n'a pas fait un seul pas tant qu'elle a eu sujet de croire que leurs artifices prévenaient encore le grand-duc de Moscovie ; mais qu'aussitôt qu'elle apprend que ce prince en est désabusé, elle veut lui faire voir qu'il ne tiendra pas à elle de répondre aux bonnes intentions qu'il témoigne ; qu'il a pu apprendre par son expérience le peu de fondement qu'il doit faire sur les protestations d'amitié de l'empereur, de l'électeur de Brandebourg, de l'Angleterre et de la Hollande et qu'il ne peut douter que ces puissances aient eu d'autres vues que celles de leurs propres intérêts, en l'engageant avec elles ; que l'électeur de Brandebourg ne lui a donné aucun secours dans la guerre où il s'est engagé et qu'il n'en a pas reçu

davantage de l'empereur; que l'on sait dans toute l'Europe quelle est l'attention de Sa Majesté pour l'intérêt de ses alliés et que si le Tsar est quelque jour du nombre il en connaîtra l'utilité (1). »

Notons en passant que cette démarche a été faite au lendemain du désastre de Narva et bien des années avant la victoire décisive de Poltava et la conquête par les Russes du littoral de la Baltique. Ces derniers événements ne firent que confirmer Louis XIV dans ces intentions. Nous lisons, en effet, dans un « mémoire sur une négociation à faire pour le service du Roi » portant la date de 1710 : « Le Tsar vient de faire des conquêtes qui le rendent maître de la mer Baltique : leur situation rend leur défense si facile à la Moscovie que toutes les puissances voisines ne pourraient les faire restituer à la Suède. Ce prince fait paraître son ambition par le soin qu'il prend d'aguerrir ses troupes, d'instruire, de policer sa nation, d'y attirer des officiers étrangers et toutes sortes de gens capables. Cette conduite et l'augmentation de sa puissance qui est la plus grande en Europe le rendent formidable à ses voisins et donnent une jalousie bien fondée à l'Empereur et aux nations maritimes; ses pays fournissent abondamment tout ce qui est nécessaire à la navigation, ses ports peuvent contenir une quantité de vaisseaux. Il doit vouloir que ses sujets commercerent dans toute l'Europe, ce qui ne saurait convenir aux intérêts de l'Angleterre et de la Hollande qui veulent être les voituriers de toutes les nations et faire seules le commerce du monde. » Le mémoire insistait sur l'opportunité d'envoyer un nouveau plénipotentiaire en Russie pour y négocier un traité d'alliance et se terminait par ces mots : « Le cardinal de Richelieu tira Gustave-Adolphe de la conquête de Livonie pour abattre la puissance de la maison d'Autriche. Il serait heureux dans la conjoncture présente de tirer le tsar de la conquête des mêmes provinces pour en faire le même usage (2). »

Si l'alliance tant désirée n'a pas été conclue du vivant de Louis XIV, la faute en est au roi qui, tout en cherchant à ébranler la confiance du tsar dans ses alliés, ne voulut pas lui sacrifier les siens. Il ne tarda pas à se porter médiateur entre la Russie et la Suède avec l'arrière-pensée d'acquérir l'alliance de la première

(1) Mémoire pour servir d'instruction au sieur Baluze allant à Moscou en qualité d'envoyé extraordinaire du Roi auprès du grand-duc de Moscovie, en date de Fontainebleau le 28 septembre 1702 (*Recueil de la Société Impériale d'histoire de Russie*, XXXIV, p. 108).

(2) *Ibid.*, p. 418.

sans perdre celle de la seconde. Ce n'est pas ainsi que l'entendait Pierre. Deux ans après la mort du grand roi il vint à Paris lui-même reprendre la négociation interrompue. Avec la clairvoyance du génie il sut bientôt distinguer la nature de l'obstacle principal. Aussi posa-t-il la question dans des termes on ne peut plus clairs et précis et avec une largeur de vues incomparable.

Il dit aux ministres du régent : « Mettez le tsar au lieu et place de la Suède. Le système de l'Europe a changé la base de tous vos traités : c'est celui de Westphalie. Pourquoi la France s'est-elle unie avec la Suède ? C'est que le roi de Suède avait alors des États en Allemagne et qu'au moyen de la puissance de la Suède et des alliés que vous avez en Allemagne cette alliance balançait la puissance de l'Empereur. Cette situation de l'Europe a changé. La France a perdu ses alliés en Allemagne, la Suède quasi anéantie ne peut plus vous être d'aucun secours. La puissance de l'empereur s'est infiniment augmentée et moi, tsar, je viens m'offrir à la France pour lui tenir lieu de la Suède, je lui offre non seulement mon alliance mais une puissance... Je veux moi, tsar, tenir lieu de la Suède, je veux vous garantir vos traités. Je ne vous demande nulle garantie de mes conquêtes. Je ne vois dans l'avenir que la puissance formidable de la maison d'Autriche. Mettez-moi en lieu et place de la Suède et je vous tiens lieu par ce traité et de tout ce que vous pouviez espérer de la Suède et de tout ce que vous pouvez et devez être en soupçon apparent de la puissance de l'Empereur (1). »

Cette chaleureuse profession de foi prouve surabondamment que, pas plus que Louis XIV, Pierre le Grand ne méconnaissait les avantages si manifestes d'une étroite union de la Russie avec la France : qu'il préférerait même, et pour cause, l'alliance du roi très chrétien à celle de tous les autres souverains ou États de l'Europe. Seulement, plus il y tenait et plus il la voulait complète, exclusive, absolue. De son côté, le duc d'Orléans reconnaissait « que comme Sa Majesté et le tsar ne peuvent jamais avoir d'intérêts à démêler ensemble, les liaisons établies sur ces fondements ne peuvent qu'être utiles à l'une comme à l'autre de ces puissances, sans qu'il puisse jamais en naître des inconvénients capables d'en atténuer la force ni d'en diminuer les avantages (2) ». On n'eut donc pas de peine à s'entendre, et trois mois

(1) Le maréchal de Tessé au maréchal d'Uxelles, le 19 mai 1717. *Ibid.*, p. 198.

(2) Mémoire secret pour le maréchal de Tessé, le 18 mai 1717. *Ibid.*, p. 523.

après un traité fut signé à Amsterdam stipulant « qu'il y aurait dès ce jour et pour toujours entre Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté le tsar, leurs héritiers successeurs, royaumes, pays, États et sujets, une amitié et une correspondance sincères ». Par ce même traité, la Russie accepta les bons offices de la France, pour atténuer sa paix avec la Suède, et on convint, aussitôt cette paix conclue, de procéder à la signature d'une alliance formelle (1).

Ce projet, que le tsar Pierre, devenu empereur de toutes les Russies, ne cessa de caresser jusqu'à la fin de ses jours, ne se réalisa pas. L'accord passager de la France avec l'Angleterre y mit un premier obstacle. La mort du régent, suivie bientôt de celle de Pierre, a été cause de son entier abandon (2). Il est vrai qu'au début du règne de Catherine I<sup>re</sup>, on était encore disposé à Saint-Pétersbourg à se lier étroitement à la France en cimentant l'alliance des deux États par une union de famille (3). Mais les conseillers du jeune roi Louis XV n'étaient pas de taille à faire de la grande politique en étendant l'idée de Pierre et en substituant la Russie dans le système des alliances françaises, non seulement à la Suède, mais aussi à la Pologne et à la Turquie. Ils laissèrent échapper l'occasion qui ne se représenta plus de sitôt. L'Autriche et la Prusse n'eurent garde d'imiter leur exemple et, dès l'année 1724, l'une et l'autre s'unirent à la Russie par les liens d'une alliance qui se perpétuera jusqu'à nos jours. Le traité avec l'Autriche a été signé le 6 août, celui avec la Prusse le 20 du même mois 1726 (Recueil complet des lois russes, NN 4946 et 4947).

A partir de ce moment c'en était fait de la spontanéité comme de l'indépendance des rapports mutuels de la France et de la Russie. Ils ne sont plus réglés par les intérêts propres aux deux pays, mais deviennent entièrement subordonnés aux convenances de leurs alliés respectifs. Désormais la Russie vécut avec la France en bonne ou mauvaise intelligence selon que l'Autriche ou la Russie se trouvait avec elle en état de paix ou de guerre. De même la France conformait son attitude vis-à-vis de la Russie à la nature des relations de celle-ci avec les Suédois, les

(1). Le traité d'Amsterdam fut conclu le 15 août 1717. (*Recueil complet des lois russes*, N 3098.)

(2) Le Régent est mort le 2 décembre 1723; Pierre ne lui survécut que de quatorze mois et mourut le 8 février 1725.

(3) *Recueil de la Société impériale de Russie*, LVIII, préface, p. xv.

Polonais et les Turcs. Cela ne suffit-il pas à expliquer comment, à travers tout le xviii<sup>e</sup> siècle, le désaccord n'a fait que croître entre Saint-Pétersbourg et Versailles, pour aboutir à un état d'hostilité tellement déclaré que Catherine II en arriva à envisager les Français comme « ennemis implacables » de son empire (1).

Néanmoins, on risquerait fort de se tromper si l'on cherchait dans cette énonciation la cause première de l'animosité témoignée par la grande impératrice à tout ce qui, de près ou de loin, touchait à la Révolution française. Il n'entraît pas dans les habitudes de Catherine de faire de la politique de sentiment. Son esprit supérieur lui démontrait la nécessité d'une France grande et forte pour servir de contrepoids efficace à la puissance maritime de l'Angleterre et aux vellétés ambitieuses de l'Autriche ou de la Prusse. Or, elle ne pouvait se figurer un grand État européen solidement constitué autrement que sous le régime monarchique. Comment aurait-elle pu d'ailleurs se faire une idée exacte des dimensions et de la portée du mouvement révolutionnaire? N'était-elle pas circonvenue par les émigrés qui, à ses yeux comme à ceux de toutes les cours, représentaient la monarchie française? L'intention de l'impératrice se bornait quand même à leur prêter main-forte. Elle voulait les aider à rentrer en France et à y rétablir avec l'autorité royale l'antique constitution du royaume. « Ces parlements, disait-elle dans une lettre à son confident intime, l'encyclopédiste Grimm, tiennent à la monarchie et, sans eux, la France sera une république ou bien le roi deviendra un despote (2). » Elle fit tout ce qui dépendait d'elle pour faire prévaloir ce programme dans les conseils de la première coalition, mais impuissante à empêcher l'invasion de la France par les troupes autrichiennes et prussiennes, mesure qu'elle désapprouvait formellement, elle imposa du moins à ses alliés l'obligation de ne porter dans aucun cas atteinte à l'intégrité du territoire français. L'empereur et le roi de Prusse insistant sur une « indemnisation » de leurs frais de guerre, elle préféra leur abandonner quelques provinces polonaises, plutôt que de consentir à ce qu'ils se taillassent des compensations en Alsace et en Lorraine (3). C'est ce

(1) Catherine II au comte Czernischeff, le 18 juillet 1749 (*Archives russes*, 1871, N 9).

(2) Catherine II à Grimm le 3 novembre 1771 (*Recueil de la Société impériale d'histoire de Russie*, XXIV, p. 54).

(3) La proposition en avait été faite par la Prusse à l'Autriche ainsi qu'il résulte

qui donna lieu aux deuxième et troisième partages de la Pologne. Cette malheureuse nation paya ainsi de son existence la reconnaissance par les souverains coalisés du principe de l'inviolabilité d'un État qui s'intitulait déjà : République française (1).

Les excès et les crimes de la Terreur n'étaient pas faits pour édifier l'impératrice de toutes les Russies. Aussi ne dissimulait-elle pas l'aversion profonde que lui inspiraient « les infâmes régicides ». Mais elle ne pouvait en même temps retenir son admiration pour les armées républicaines, surtout en comparant leur conduite à celle des chefs et des soldats de la coalition. Non seulement elle ne prenait pas au tragique les mésaventures de ses alliés, mais elle aimait à en parler sur le ton d'une mordante ironie. La honteuse retraite des Prussiens et des Autrichiens en automne de 1792 lui arrache même quelques expressions un peu crues et qui n'ont sous la plume d'une souveraine qu'une seule excuse, celle d'avoir été empruntées par elle au répertoire de son ami Voltaire (2). Qu'on en juge par les extraits suivants de sa correspondance avec Grimm.

« Quelle horreur et quelle cacade que ce duc de Brunswick est allé faire ! Cette Champagne pouilleuse va devenir fertile par le fumier qu'ils y ont laissé... Vous devez être au désespoir, car voilà tous vos bien-aimés, les princes d'Allemagne ou grand nombre d'iceux, en fuite, ou ruinés, ou hors de leurs foyers... Et cette chère bulle d'or, le palladium de l'Allemagne ! Ce vilain Custine est allé l'enlever. Encore, s'il n'y avait de mal que celui-là, mais ces trois électors ecclésiastiques envahis ! Mais qu'est-ce donc que ces don Quichottes de Germanie ? Cela se ruine à tenir des troupes, cela s'égosille à les exercer et, quand il s'agit d'en faire usage, Leurs Altesses sérénissimes prennent le large avec ou sans leurs troupes ! Mettez donc ordre à cela, vous qui êtes présentement dans votre centre et dites-leur donc qu'en

d'un rapport du prince Reuss, envoyé de l'Empereur à Berlin au prince de Kaunitz, en date du 17 août (VIVENOT, *Sources de l'histoire de la politique impériale allemande de l'Autriche*, II, p. 172).

(1) Il est dit expressément dans l'art. V du traité de partage conclu entre la Russie et la Prusse le 23 janvier 1793 et auquel l'empereur des Romains a accédé le 3 janvier 1795, que les annexions à faire par la Russie en Pologne lui ont été concédées à titre de dédommagement pour les dépenses occasionnées par sa guerre contre la France.

(2) Voyez dans Voltaire, *Œuvres complètes* : « Quand je vois la cacade devant Dantzick, l'incertitude dans mille démarches... » (*Lettres pruss.*, 109) ; etc. : « Un petit terrain pire que le plus mauvais de la Champagne qu'on nomme si indignement pouilleuse... » (*Fragm. hist.* 20.)

fait de guerre, quand on ne se bat pas on est battu. Entendez-vous? Je veux que vous leur disiez cela afin qu'ils voient que vous et moi nous sommes des gens d'esprit (1). » Ces lignes prouvent que Catherine ne se reconnaissait nullement solidaire « de la honte et de l'opprobre des hauts alliés, ou du moins des deux cousins » et que dans son for intérieur elle les tenait en piètre estime, bien qu'ils fussent l'un empereur d'Allemagne et l'autre roi de Prusse (2). Mais voici qui est plus fort. « Ce qui m'étonne, écrit l'impératrice au prince de Ligne, feld-maréchal autrichien, c'est que les pluies, les bourbes, les disettes de vivres n'empêchent point que Custine, Dumouriez, Montesquieu et Sequelles n'aillent en avant? D'où vient qu'il pleut pour les uns tandis qu'il ne pleut pas pour les autres? Pourquoi ne s'embourbe-t-on pas des deux côtés? L'herbe et les grains croissent-ils sous les pieds des rebelles, tandis que ceux qui les combattent meurent de faim (3)? » Le mot de l'énigme, Catherine nous le donne dans une autre lettre à Grimm : « C'est que, dit-elle, ces démons savent marcher où ils veulent aller, malgré les pluies, les boues et le manque de vivres et de fourrages, tandis que nos compassés ne parviennent nulle part où ils devraient aller (4) »... Et pendant que tout le monde autour d'elle s'accordait à prédire à la France une chute imminente et terrible que semblaient en effet présager les orgies sanglantes de Quatre-vingt-treize, seule cette femme extraordinaire voyait clair dans l'avenir et écrivait ces paroles prophétiques : « Si la France sort de ceci, elle aura plus de vigueur que jamais ; elle sera obéissante et douce comme un agneau ; mais il lui faut un homme supérieur, habile, courageux, au-dessus de ses contemporains et peut-être du siècle même. Est-il né? Ne l'est-il pas? Viendra-t-il? Tout dépend de cela. S'il s'en trouve, il mettra le pied devant la chute ultérieure et elle s'arrêtera là où il se trouvera : en France ou ailleurs (5). »

Tout comme sa mère, l'empereur Paul, en prenant les armes contre la France, croyait de bonne foi contribuer à son salut. Son but unique était : la restauration du trône et de l'autel. A cette

(1) Catherine à Grimm, le 10 novembre 1796 (*Recueil de la Société impériale d'histoire de Russie*, XXIV, p. 578).

(2) Même lettre.

(3) Catherine II au prince de Ligne, novembre 1792 (*Même Recueil*, XLII, p. 230).

(4) Catherine II à Grimm, le 18 décembre 1792 (*Même Recueil* XXIV, p. 579).

(5) La même au même, le 22 février 1794 (*Ibid.*, p. 591).

fin il s'associa à l'Autriche et à l'Angleterre et essaya de grouper autour de cette triple alliance toutes les monarchies de l'Europe. Grandes furent sa surprise et son indignation, plus grandes encore quand il s'aperçut qu'il avait été la dupe de ses alliés ; que les cabinets de Vienne et de Londres ne considéraient la guerre avec la France que comme un moyen de satisfaire leurs vues égoïstes et ambitieuses : que les grands mots d' « intérêt général, de « cause commune » leur servaient à cacher leur jeu et à exploiter à leur profit exclusif les forces morales et matérielles de la Russie.

Malheureusement, l'expérience de Paul ne profita pas à son successeur. C'est sous le règne d'Alexandre I<sup>er</sup> que ce principe d'une prétendue solidarité des intérêts monarchiques et conservateurs *internationaux* l'emporta définitivement dans ses conseils sur celui de l'intérêt *national* et stimula le jeune et généreux souverain à prodiguer les trésors de son peuple et le sang de ses soldats pour la défense, tantôt de l'Autriche, tantôt de la Prusse, sous le fallacieux prétexte de travailler au rétablissement de l' « ordre moral » en Europe. Plus avisées et moins scrupuleuses, les cours de Vienne et de Berlin ne se laissèrent pas arrêter par des considérations aussi abstraites lorsqu'elles supplièrent Napoléon de les laisser prendre part à sa campagne contre la Russie et exigèrent de lui l'engagement formel de leur procurer un agrandissement de territoire aux frais de leur alliée traditionnelle (1). Elles se dépêchèrent toutefois de faire de nouveau volte-face, avec une désinvolture admirable dès que la fortune se fut prononcée contre les Français, jugeant plus profitable de faire servir une fois de plus la Russie à secouer le joug de fer que faisait peser sur eux la main puissante de Napoléon. Obsédé par son idée fixe, ambitieux du titre de libérateur des peuples, Alexandre passa l'éponge sur leur trahison et, unissant leurs armées à la science, il les conduisit au delà du Rhin. Il eut bien soin de déclarer qu'il n'en voulait qu'à Napoléon. Mais l'histoire n'admet pas de ces distinctions subtiles. Dans la personne de l'empereur c'est la France qui fut atteinte. Elle succomba avec gloire sous les efforts combinés d'une coalition universelle.

Il s'ensuivit quarante années de paix pendant lesquelles la

(1) Cette clause a été insérée dans les deux traités d'alliance offensive et défensive conclus par Napoléon avec la Prusse le 24 février et avec l'Autriche le 14 mars 1812.

préoccupation constante de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche, a été d'empêcher que la Russie et la France, connaissant enfin leurs torts réciproques, ainsi que la parfaite identité de leurs intérêts nationaux, n'en arrivassent à cesser de se considérer comme adversaires et à essayer d'une politique d'entente qui nécessairement n'aurait pas tardé à amener entre eux une association durable de vues et d'action. Il fallait à tout prix conjurer ce danger. On commença donc par éveiller les méfiances de la Russie contre la France, de la France contre la Russie. On disait aux Russes : « Prenez garde ! La France veut révolutionner l'Europe ! » On insinuait aux Français : « L'ambition insatiable de la Russie ne vise à rien moins qu'à conquérir le monde. Gare à vous ! — Ne voyez-vous pas, soufflait-on dans les couloirs du palais d'Hiver à Pétersbourg, que l'alliance française ne peut manquer de saper les bases mêmes du pouvoir absolu des tsars ! — Comment voulez-vous, criait-on à Paris sur les toits, que la Russie s'accommode de vos libertés publiques, et ne cherche pas à vous ravir cet héritage glorieux de la Révolution ! »

Puis, on se distribua les rôles. L'Angleterre rechercha l'alliance de la France, l'Autriche et la Prusse s'unirent à la Russie. L'Europe se partagea en deux camps : « l'entente cordiale » des deux puissances maritimes faisant contre-poids à « la sainte-alliance » des trois États du Nord. L'union de chacun de ces groupes était-elle cimentée par la communauté d'intérêts ou du moins par une amitié sincère ? Bien hardi qui oserait l'affirmer. Il est prouvé aujourd'hui que les Anglais étaient tout aussi peu disposés à favoriser le développement de la grandeur de la France que les Autrichiens et les Prussiens celle de la Russie. Ils ne resentaient pour leurs alliés que haine et jalousie, et se cramponnaient à eux parce qu'ils savaient que sans cela Russes et Français seraient irrésistiblement entraînés à se jeter dans les bras les uns des autres. Ainsi ces liens de la double alliance n'étaient en réalité qu'un frein.

Grâce à ces multiples précautions, la France et la Russie se sont boudées pendant tout le règne de Louis sans que l'on puisse trouver le moindre prétexte plausible à leur mésintelligence. De Vienne et de Berlin on était parvenu à faire accroire à l'empereur Nicolas qu'il dérogerait en entretenant des rapports personnels de courtoisie avec le roi élu des Français, mais les cours d'Autriche et de Prusse imitant l'exemple de la famille royale anglaise

ne se faisaient nullement scrupule de rechercher les bonnes grâces du Palais-Royal. Le même jeu se répéta après que le prince-président de la deuxième République se fit proclamer empereur sous le nom de Napoléon III. En vain Nicolas essayait-il de rappeler l'Autriche et la Prusse au respect de leurs engagements envers la Russie, leur bienfaitrice, menacée en Orient par une ligue anglo-française. La sainte-alliance disparut comme par enchantement, Autrichiens et Prussiens virèrent de bord et la Russie se trouva subitement en présence d'une coalition européenne aussi générale que celle qu'elle avait elle-même dirigée jadis contre la France. Telle est la Némésis de l'histoire.

Ne vous semble-t-il pas qu'il y avait un moyen bien simple pour faire rentrer dans le néant cette coalition en apparence indissoluble? Il aurait suffi pour cela de faire acte de politique nationale. La Russie trahie par ses alliés n'avait qu'à riposter à leur défection en dénonçant les traités de 1815 qui cessaient d'être obligatoires pour elle du moment où ils avaient été enfreints par les autres parties contractantes. Une conséquence de cette mesure eût été la remise en question de l'état de possession territoriale institué par ces mêmes traités, et par conséquent le retour à la France des limites du Rhin et des Alpes. S'imaginait-on Napoléon III faisant la guerre à la Russie qui le remettait en possession des « frontières naturelles », au profit d'alliés qui les lui contestaient dans le présent comme dans l'avenir? Par malheur, cette idée si simple et si légitime ne s'est même pas présentée à l'esprit des hommes d'État russes d'alors. Ils étaient trop imbus des préjugés qui leur enjoignaient de sacrifier l'intérêt et l'honneur nationaux aux exigences du soi-disant « ordre moral », et la Russie dut payer de ses droits au protectorat de ses coreligionnaires d'Orient, du libre exercice de sa souveraineté sur la mer Noire, enfin d'une portion notable de son territoire, l'attachement de ses diplomates à une tradition surannée.

Il me reste peu de choses à dire sur les rapports ultérieurs des deux pays. Ils sont trop récents pour ne pas être présents à la mémoire de tout le monde. La Russie crut user de justes représailles en assistant impassible à l'écrasement et à la mutilation de la France en 1870-71; la France le lui rendit en s'associant à l'œuvre d'iniquité qui porte dans l'histoire le nom de traité de Berlin. Ces événements néfastes ont changé du tout au tout l'aspect de la surface politique de l'Europe. Les deux extrémités

nous apparaissent aujourd'hui amoindries et affaiblies, tandis que s'élève au centre une puissance formidable, mille fois plus dangereuse plus menaçante que ne l'ont jamais été les empires de Charles-Quint et de Napoléon. Elle s'appuie d'un côté sur l'Autriche domptée et l'Italie asservie, de l'autre sur l'Angleterre, maîtresse absolue des mers. La paix de tous et l'indépendance de chacun, ces trésors les plus précieux des peuples, sont désormais à la merci d'un grief; que dis-je! d'un simple accès de mauvaise humeur de l'homme sinistre qui préside aux destinées de l'Allemagne unifiée.

C'est à quoi devaient fatalement aboutir les éternelles discordes de la France et de la Russie, discordes qui, ainsi que nous venons de le voir, résultaient elles-mêmes d'un malentendu phénoménal soigneusement entretenu et habilement exploité par des tiers malveillants et intéressés.

Mais comment se fait-il que dans le cours de deux cents ans la Russie et la France ne soient pas parvenues à rompre le charme qui les tenait éloignées l'une de l'autre? N'ont-elles donc jamais rien fait pour se rapprocher, s'entendre, s'unir?

Des tentatives dans ce sens se sont produites plus d'une fois de part et d'autre, à différentes époques et notamment en 1788, 1800, 1807, 1815 et 1855. Toutes ont échoué par suite d'événements qu'il aurait été plus facile de prévoir que de prévenir. Ces événements sont : la Révolution française, la mort violente de l'empereur Paul, les visées de Napoléon à la domination universelle, les journées de Juillet, la dernière insurrection de Pologne. Toutefois, indépendamment de ces causes partielles il y en a eu d'autres, d'un effet plus général et surtout plus permanent. Au nombre de celles-ci, il faut citer en première ligne, ainsi que je l'ai déjà fait, les trames ourdies par les puissances étrangères, la discorde qu'elles ont tenue sans relâche entre les parties intéressées. Je doute cependant que ces efforts aient pu aboutir si en France comme en Russie ils n'avaient pas été favorisés par des éléments indigènes, en opposition avec la tendance attractive mutuelle des deux pays.

Cette tendance reposant sur l'affinité des intérêts et des sentiments nationaux, il ne faut pas s'étonner de les voir contrebalancés en France par les convenances souvent contraires, je dirai même par les préjugés des différentes dynasties qui ont régné sur ce pays. Ainsi sous l'ancien régime, les rois très chré-

tiens s'obstinaient par vanité à maintenir vis-à-vis de la cour de Russie leurs prétentions à la préséance qui leur avait été concédée par le congrès de Westphalie, mais que la Russie se refusait à reconnaître, objectant avec raison qu'elle ne saurait se soumettre aux décisions d'une assemblée dont elle n'avait pas fait partie. Sous l'Empire, le mariage de Napoléon avec une archiduchesse l'a fait dévier de la ligne de conduite politique qu'il s'était tracée à Tilsit trois années auparavant. Ce sont surtout les affections de famille qui ont motivé les préférences de Louis-Philippe au profit de l'alliance anglaise. Enfin, n'est-ce pas pour rester fidèle à la tradition bonapartiste que Napoléon III se crut obligé d'intervenir dans les affaires de Pologne, ce qui ne pouvait manquer de lui aliéner l'amitié de la Russie.

En Russie rien de semblable, une parfaite harmonie n'ayant jamais cessé de régner entre les vues du souverain et les aspirations du peuple. Le sentiment national trouvait habituellement dans les monarques russes des interprètes convaincus, les intérêts nationaux d'ardents défenseurs. C'est à ce double point de vue que Pierre le Grand, Catherine II, Paul se sont toujours montrés animés à l'égard de la France de dispositions très bienveillantes. Inutile de rappeler ce que les Français doivent à la mémoire des deux Alexandres dont l'action *personnelle* s'est invariablement exercée en leur faveur. L'empereur Nicolas lui-même, si inflexible sur les principes, refusant à Louis-Philippe et à Napoléon III le titre de frère, se plaisait à affirmer hautement ses sympathies pour la France et les Français. Il y a plus. On peut dire que chacun de ces souverains caressa à un certain moment de son règne la pensée de l'alliance française. J'ai relaté les projets de Pierre; Catherine voulait les reprendre à la veille de la Révolution; Paul se tenait tout prêt à se jeter dans les bras que lui tendait Bonaparte; Alexandre I<sup>er</sup> était sincère à Tilsit et légua à son successeur une véritable « entente cordiale » avec la Restauration; Nicolas fut le meilleur ami de Charles X et Alexandre II fit après Sébastopol l'essai loyal d'un accord avec Napoléon III. Rêveries éphémères, soit! mais qui n'en restent pas moins des symptômes fort significatifs de la bonne volonté dont les autocrates qui se sont succédé sur le trône de Russie ont de tout temps été remplis envers la France.

Tout autres étaient les dispositions de la diplomatie russe dont l'attitude constante vis-à-vis de ce pays peut être résumée

en deux mots : méfiance, raideur. Cette attitude était jusqu'à un certain point justifiée au XVIII<sup>e</sup> siècle lorsque le cabinet de Versailles prenait ostensiblement fait et cause pour tous les ennemis de la Russie. La routine diplomatique devient aisément doctrinaire et aime à s'appuyer sur la tradition. Pendant la Révolution, de nouveaux motifs viennent s'ajouter aux anciens et porter au comble l'animosité des diplomates russes à l'égard des républicains français. Les représentants de Catherine II et de Paul près les principales cours appartenaient tous à la haute noblesse et considéraient comme un devoir d'honneur d'affirmer une solidarité de caste avec la noblesse de France, persécutée et proscrite. Sous le nom de « bonne cause » ils entendaient la cause de la monarchie comme celle de la noblesse internationales, oubliant les intérêts divergents des différents États pour ne se souvenir que de leur commune résistance aux principes proclamés par la Révolution. De là ce spectacle si anormal d'ambassadeurs de Russie s'identifiant avec les vues, les passions et jusqu'aux préjugés des cours étrangères auprès desquelles ils étaient accrédités, parce qu'ils y cherchaient avant tout des alliés contre l'ennemi commun, en fermant volontairement les yeux sur les agissements de ces mêmes cours en désaccord manifeste avec les intérêts bien entendus de leur propre pays. Quoi de plus caractéristique en effet que cette admonestation sévère mais méritée que l'empereur Paul se vit obligé d'adresser au comte Rasoumovsky : « Je voudrais que toutes les fois que vous traiterez avec le baron de Thugut, vous vous rappeliez que vous êtes Russe et que vous êtes mon ambassadeur à Vienne, pour mes affaires.

Mais ce fut bien pis quand dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, il se produisit dans les rangs de cette diplomatie une évolution dans un sens antirusse très prononcé, évolution qui peu à peu aboutit à une entière dénationalisation de cette branche du service public par l'élimination de l'élément indigène tant du département central que des missions à l'extérieur, et l'envahissement progressif de tous les emplois importants par des étrangers, ne professant pas la religion du pays, ne parlant ni ne comprenant sa langue, ignorants de son passé, insouciant de son avenir.

Ce phénomène d'une grande portée historique je l'ai analysé

(1) L'empereur Paul au comte Rasoumovsky, le 12 août 1799.

dans une étude précédente, en essayant de préciser l'influence immense qu'il a exercée sur les destinées ultérieures de la Russie (1). Sans répéter ici les faits significatifs relevés dans ce travail, je me bornerai à les compléter en citant la déposition d'un témoin dont il ne viendra à l'idée de personne de contester la haute compétence et la parfaite bonne foi. Ce témoin n'est autre que le comte Simon Woronzof, esprit supérieur, patriote ardent, ayant successivement représenté Catherine II, Paul et Alexandre I<sup>er</sup> en qualité d'ambassadeur près la cour britannique.

Dans un mémoire portant la date de 1802 il commence par rappeler l'importance du département des affaires étrangères et la prudence qui doit présider aux choix des employés diplomatiques. Il constate que dans les principaux États de l'Europe le nombre de ces employés est très limité et que nulle part on n'admet dans cette branche un étranger, quelque mérite et quelque zèle qu'il ait montrés pour l'État. Cette règle avait été également observée en Russie sous Pierre le Grand et ses successeurs immédiats. Sur une trentaine d'employés, un ou deux étrangers étaient tolérés au Collège des relations extérieures comme chiffreurs, plus sept à huit Allemands, sujets de l'Empire, dans les emplois subalternes. « Mais jamais, affirme le comte, aucun d'eux n'a obtenu assez de confiance, et avec juste raison, pour être chef de chancellerie chez le grand chancelier et le vice-chancelier de l'Empire. » Ces deux hauts dignitaires russes eux-mêmes avaient soin de ne nommer à ce poste important que des Russes d'origine, confessant la foi orthodoxe. « C'est vers l'année 1766, continue-t-il, que commença le désordre dans le collège des affaires étrangères, qui est arrivé à ce point affreux de désorganisation où nous l'avons vu et où il reste jusqu'à présent. Plus de 150 personnes composent le nombre des employés à Pétersbourg, sans compter un nombre pareil répandu auprès des missions à l'étranger, et parmi cette armée d'employés il y en a plus de 140 qui ne sont ni Russes ni de la religion du pays. *Il n'y a pas de nation ni de religion connue en Europe qui n'ait plusieurs individus dans ce département.* Aucune condition ou extraction n'y est exclue. Il y a des fils de facteurs, il y a des fils de courriers, de tailleurs, de boutiquiers, de chirurgiens, de domestiques, et ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que quelques-uns de ces messieurs étant

(1) La diplomatie russe ancienne et moderne, *Messenger russe*, janvier 1887.

parvenus il y a environ trente ans à s'emparer de la direction des chancelleries, *ils ont constamment cherché à écarter les Russes et à introduire des gens de leur espèce*. Il n'y a qu'eux qu'ils emploient, ce qui perpétue la nécessité de les garder puisque les vrais sujets de l'État et sur lesquels on peut se fier, restant dénués de travail, manquant de connaissance que la seule pratique peut donner, sont forcés à s'habituer à la fainéantise, deviennent réellement incapables à jamais à servir l'État, tandis que par justice et par bonne politique il n'y a qu'eux seuls qui auraient dû être employés (1). »

Au moment où le comte Simon Woronzof traçait ce désolant mais véridique tableau, son propre frère, le comte Alexandre, venait d'être nommé chancelier de l'empire et président du collège des affaires étrangères. Jusque-là tous les chefs de cette administration avaient toujours été choisis parmi les personnes de marque appartenant à la nationalité russe et professant la religion de l'État. Ce principe fut abandonné sous Alexandre I<sup>er</sup>. Le prince Adam Czartoryski, Polonais et catholique, succéda bientôt au comte Alexandre Woronzof et eut lui-même pour successeur un protestant allemand, le baron de Budberg. Au lendemain de Tilsit on vit de nouveau un grand seigneur russe, le comte Roumianzof, élevé à la dignité de chancelier, reprendre la direction du département, pour la remettre après 1812 entre les mains du comte de Nesselrode.

Ce ministre semblait refléter dans sa personne les nationalités et les confessions les plus hétérogènes, toutes étrangères à la Russie. Il était fils d'un père allemand et catholique, natif de Westphalie et qui, avant d'entrer au service de la Russie, passa successivement par celui de l'Autriche, de l'électeur palatin, de la Hollande, de la France et enfin de la Prusse. Sa mère était protestante, fille d'un banquier israélite de Francfort. Lui-même est né en rade de Lisbonne, à bord d'une frégate anglaise. Il fut baptisé selon le rite anglican et élevé dans un collège de Berlin. C'est à peine s'il savait quelques mots de russe. Il n'en resta pas moins pendant plus de quarante ans à la tête du ministère des affaires étrangères, devint vice-chancelier, puis chancelier de l'empire et ne donna sa démission qu'en 1854, peu de jours après la conclusion du traité de Paris.

(1) Mémoire du comte Simon Woronzoff en date du 11 novembre 1802 (*Archives du prince Woronzoff*, XV, p. 433).

On n'aura pas de peine à s'imaginer la métamorphose de la diplomatie russe soumise pendant près d'un demi-siècle à l'autorité d'un tel chef. L'œuvre de sa dénationalisation fut consommée. Les fonctionnaires d'origine douteuse dont le comte Simon Woronzof signalait déjà la présence aux emplois subalternes comme un scandale et un danger pour l'État, passèrent presque tous à l'ancienneté et devinrent les représentants accrédités de la Russie près les différentes cours. L'élément russe fut entièrement extirpé, la langue nationale bannie de cette confrérie cosmopolite, devenue une véritable tour de Babel diplomatique à large base allemande.

Je n'ai pas à dire ici toutes les conséquences désastreuses qui en sont résultées pour la politique générale de la Russie, sa sécurité, sa puissance, sa dignité même. Rompant avec les glorieuses traditions de Pierre le Grand et de la grande Catherine, la nouvelle diplomatie, si peu faite à l'image du pays, inaugura un tout autre système où l'intérêt national était subordonné aux exigences supérieures de la grande cause monarchique, en réalité aux vues et convenances des cours de Vienne et de Berlin. L'alliance avec ces deux cours n'était plus considérée comme un moyen de satisfaire les besoins de la Russie, mais comme le but même auquel devaient tendre tous les efforts de la politique russe. Elle passa à l'état de dogme. Tout lui fut sacrifié : les aspirations de la nation, ses sympathies, ses croyances, son histoire et sa foi. C'est alors que fut composée et propagée la légende de l'amitié séculaire et ininterrompue des trois grands États du Nord, base présumée de leur alliance, En dépit de la vérité ou seulement de la vraisemblance historique elle a su prendre depuis une telle consistance que de nos jours elle semble encore défier les attaques de la critique (1). Cette erreur fondamentale une fois établie, il en découlait nécessairement que l'ennemi héréditaire commun était la France. Ce point de vue est resté longtemps celui de la diplomatie russe qui s'y obstinait d'autant plus qu'elle l'avait adopté de parti pris.

Une pareille diplomatie n'était pas faite, tant s'en faut, pour seconder les desseins des souverains de la Russie, ces ouvriers laborieux de sa grandeur, toutes les fois qu'ils dépassaient les étroites limites du cercle vicieux dans lequel elle se confinait vo-

(1) Je compte revenir sur cette question si importante en lui consacrant une étude spéciale.

lontairement. De ce nombre étaient les essais de rapprochement avec la France que les diplomates russes considéraient comme la plus condamnable et la plus dangereuse des hérésies (1). Ils se gardaient bien de se mettre en rébellion ouverte contre la volonté du maître, mais humbles et soumis en apparence ils excellaient dans l'art de la faire échouer, soit en lui opposant une force d'inertie indomptable, soit en suscitant des obstacles dans l'exécution qu'ils assumaient avec un feint empressement.

Un exemple servira à mieux mettre en lumière jusqu'à quel point il suffisait de la mauvaise volonté des diplomates chargés d'une négociation pour la faire aboutir à un résultat absolument contraire aux intentions de sa cour. Cet exemple, que j'emprunterai au récit de la première tentative de réconciliation de la Russie avec la République française, servira en même temps d'introduction à l'épisode qui forme le sujet principal de cette étude.

## II

C'était au commencement de l'année 1797, trois mois après l'avènement de l'empereur Paul au trône de Russie. Le Directoire recevant de toutes parts des informations qui s'accordaient à prêter au successeur de Catherine les dispositions les plus pacifiques, crut le moment venu de faire un premier pas dans la voie de la conciliation. Son ministre à Berlin reçut en conséquence l'ordre d'adresser au ministère prussien une note dans laquelle il était dit que dans son désir de rétablir la paix et les liaisons d'amitié qui existaient avant la guerre entre la France et la Russie le Directoire serait disposé à entrer en négociations avec le plénipotentiaire désigné à cet effet par l'empereur de Russie. Le cabinet de Berlin était prié « de prendre cet important objet en grande considération » et en faisant parvenir à la connaissance de Paul les dispositions du Directoire, « d'employer tous les moyens que lui fournit la nature et l'intimité de ses liaisons avec la cour de Pétersbourg pour obtenir de l'empereur de Russie une décision conforme au rang du Directoire et qui ne le sera pas moins à celui de l'humanité, puisque rien ne sera plus propre à accélérer le retour de la paix générale (2) ».

(1) Voyez à ce sujet dans mon Histoire (russe) de la politique extérieure de l'empereur Nicolas, chap. VIII, p. 475 et suiv.

(2) Caillard au ministère prussien, 7 ventôse an V (25 février 1797).

Les ministres du roi Frédéric-Guillaume II hésitèrent quelque temps avant d'obtempérer à la prière du Directoire et ce n'est qu'en avril qu'ils se décidèrent à la communiquer à Moscou où se trouvait l'empereur pour la cérémonie de son sacre. Les ouvertures françaises ne furent pas mal accueillies par Paul qui, au début de son règne, ne rêvait que le rôle de pacificateur. Il était alors sur le point d'expédier le maréchal prince Repnine, en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Berlin et à Vienne, afin d'y porter l'offre de la médiation de la Russie. Dans une première instruction il lui prescrivit de proposer comme condition de la paix européenne la reconnaissance de la République, la cession à la France de Nice et de la Savoie ainsi que des Pays-Bas autrichiens, et au besoin de la limite du Rhin sur tout son parcours; mais quelques jours plus tard, il revint sur cette concession (1). De plus, Repnine avait ordre de se mettre « incidemment et sans affectation » en rapports avec le citoyen Caillard, ministre de la République près la cour de Prusse, et de l'assurer du désir de l'empereur de contribuer de toutes ses forces à la pacification de l'Europe (2).

Cependant les victoires du général Bonaparte ayant arraché à l'Autriche les préliminaires de Léoben, la médiation russe devenait sans objet et le départ du prince Repnine fut contremandé. On eut soin toutefois de prescrire à M. de Kolytcheff, ministre de Russie à Berlin, de se conformer aux instructions qu'avait reçues le maréchal, et sans chercher à entrer en négociation avec Caillard, de ne pas éviter non plus une occasion naturelle de s'expliquer avec lui. « L'empereur, devait dire le diplomate russe, ne se considère pas en état de guerre avec la France; dès son avènement il avait pris le parti de vivre en paix avec tout le monde et non seulement il n'a jamais entrepris rien qui fût hostile à la France, mais il a toujours conseillé et insinué à ses alliés de terminer la guerre au plus tôt, se déclarant prêt à y concourir par sa médiation ou ses bons offices, du moment où le désir lui en aurait été exprimé de part et d'autre (3). M. de Kolytcheff s'acquitta de ces ordres et, après une première entrevue avec Caillard, dans un parc aux portes de Berlin, il manda à sa cour que le ministre français répondît à sa déclaration en

(1) Paul au prince Repnine, le 25 avril 1797.

(2) Le même au même, le 30 avril 1797.

(3) Paul à Kolytcheff, le 30 juin 1797.

l'assurant que le Directoire ne se considérait pas non plus en guerre avec la Russie et qu'il était tout disposé à renouveler les anciens rapports d'amitié et de commerce entre les deux États (1).

La perspective d'une paix prochaine entre la France et la Russie était envisagée avec une véritable terreur par les cours de Vienne et de Londres. Occupées elles-mêmes à traiter avec la République, l'une à Lille, l'autre à Montebello et à Udine, ces deux cours remuaient ciel et terre à Pétersbourg pour enrayer la négociation franco-russe. Elles étaient secondées avec ardeur par les nombreux émigrés français établis dans cette ville auxquels vinrent se joindre bientôt M. de Saint-Priest récemment nommé par le comte de l'Isle son ministre et secrétaire d'État, et le prince de Condé lui-même. La diplomatie étrangère ainsi que les émigrés trouvaient un puissant appui auprès de l'impératrice Marie, femme de Paul, et de son cercle dont faisaient partie le maréchal prince Repnine, le vice-chancelier prince Alexandre Kourawine et le jeune comte Panine, troisième membre du collège des affaires étrangères. Heureusement l'empereur se laissait guider par ses propres inspirations et par les sages conseils du comte Besborodko qu'il avait placé à la tête de ce collège avec le titre de chancelier. Cet ancien ministre de Catherine, le seul qu'ait gardé Paul, était intimement convaincu que la Russie n'avait rien à gagner en prolongeant avec la France une guerre de principes. Il prêchait ouvertement la paix et se faisait gloire de couronner sa carrière ministérielle en conjurant une tempête qui lui apparaissait grosse de dangers pour son pays. « J'estime, écrivait-il à son ami intime, le comte Alexandre Woronzoff, que la paix se passera de congrès et de médiation. Il faut rendre cette justice à l'empereur qu'il n'ambitionne guère ce stérile honneur. Nous avons avant tout besoin de paix (2). »

Paul ayant sur ces entrefaites décidé le rappel de Kolytcheff de Berlin et son remplacement par le comte Panine, Besborodko insista pour que ce ministre fût muni de pleins pouvoirs pour traiter de la paix avec le plénipotentiaire de la République française. L'instruction que Panine reçut à son départ, reflète le double courant qui se produisait alors au sein de la diplomatie russe. Il y était dit d'abord textuellement : « Bien que nous n'ayons jamais été en guerre directe et active avec les Français, car pour

(1) Kolytcheff à Paul, le 22 juillet 1797.

(2) Le prince Besborodko au comte Woronzoff, le 13 juillet 1797.

ce qui est des secours accordés à nos alliés en vertu de traités défensifs, on n'a pas le droit — d'après les règles établies en politique *ab antiquo* — de considérer la puissance auxiliaire comme belligérante tant que cette puissance ne renforce pas ces mesures au point de faire cause commune avec ses alliés; néanmoins il a existé entre nous une espèce de rupture occasionnée par la cessation de tous rapports et par d'autres événements amenés par les circonstances. A l'effet de mettre fin à cet état d'hostilité et de rétablir la tranquillité et la bonne entente, nous ne tenons pas pour superflu, mais, au contraire, pour on ne peut plus utile de conclure avec le gouvernement français un acte ou une convention de paix. » L'empereur ne se prononçait pas clairement sur la question de la médiation. D'un côté il ne voulait pas désobliger ses alliés en leur refusant ses bons offices, de l'autre il prévoyait les ennuis et les embarras qui en résulteraient pour lui-même : il ne s'y déciderait donc qu'à la demande expresse du Directoire. En attendant, le comte Panine était autorisé à entamer avec Caillard une négociation en règle.

Mais ici commençaient à se faire sentir les restrictions inspirées à Paul par le parti hostile à la paix. Le plénipotentiaire russe devait s'opposer à la remise en vigueur du traité de commerce conclu peu d'années avant la Révolution, la Russie voulant se réserver la faculté de limiter l'importation des articles de luxe. On envisageait avec méfiance la reprise après la paix des relations politiques, parce qu'on craignait toujours la contagion des idées révolutionnaires. « Ces relations, disait l'instruction, sont considérées plutôt embarrassantes qu'utiles, vu les idées enracinées dans ce peuple et qui n'inspirent que de l'aversion à tout homme bien pensant. » On désirait les réduire au strict nécessaire en se bornant à la nomination de consuls et agents consulaires et en remettant l'installation de missions diplomatiques à une époque où le gouvernement français offrirait plus de garanties d'ordre et de stabilité. Toutefois Panine ne devait pas faire de ces réserves une condition *sine qua non*, mais il lui était enjoint de se montrer intraitable sur la question des émigrés. « Écartez, lui disait-on, d'une manière raisonnable mais ferme toute tentative des Français au préjudice de ceux de leurs compatriotes qui sont devenus les victimes de leur fidélité à leur souverain légitime. Objectez qu'en stipulant par un article du traité l'obligation pour les deux parties de ne point se nuire ni en secret ni ostensiblement, nous

nous garantissons mutuellement et d'une manière très suffisante, mais que nous ne nous dépouillerons pas du droit d'accorder un asile paisible à des malheureux qui, par suite d'une divergence d'opinion avec le gouvernement établi depuis peu en France, redoutant la vengeance, ne cherchent que la sécurité pour leurs personnes. » Enfin Panine avait l'ordre de rompre les négociations, « si l'insolence du gouvernement français allait jusqu'à proposer la restitution des territoires ci-devant polonais annexés à l'empire (1) ».

Malgré toutes ces réticences, on ne saurait mettre en doute le vif et sincère désir de Paul d'arriver à un arrangement pacifique avec la France. La teneur des instructions du comte Panine fut communiquée au roi de Prusse qui, par l'organe de son ministre à Paris, assura le Directoire « qu'il lui était bien doux d'avoir à transmettre à la République des explications aussi analogues à l'esprit de celles dont elle lui avait confié la communication et d'avoir ainsi obtenu heureusement le but de la commission agréable dont il était chargé » (2). Peu de temps après, l'envoyé prussien remit au Directoire une note du prince Besborodko servant de réponse à celle que Caillard avait passée en février dernier au cabinet de Berlin. Le chancelier russe y répétait qu'on ne pouvait considérer la Russie comme se trouvant en état de guerre avec la France. Il insistait sur le fait que l'empereur n'a jamais témoigné d'intentions hostiles à ce pays, qu'il avait arrêté la marche d'un corps d'armée russe destiné à se porter sur le Rhin et qu'il n'a pas cessé de conseiller à ses alliés de conclure la paix avec la République. Sa Majesté est restée fidèle à ses principes en accueillant avec plaisir le désir manifesté par le gouvernement français d'entrer en négociation avec lui, surtout s'il de-

(1) Paul au comte Panine le 15 juillet 1797. — Ce document intéressant n'a pas encore été publié en entier. Des fragments en ont été cités par Milioutine dans son *Histoire de la guerre de 1799* (I, p. 36 et III, p. 58 de l'édition russe) et par M. le professeur Th. Martens dans le *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères* (VI, p. 254). Il est regrettable que ce dernier en ait donné une traduction française tout à fait défectueuse, fourmillant de fautes d'impression, d'inadvertance et autres, mais dont le plus grand tort est d'être inexacte. La date même assignée à la pièce en question par l'éditeur est erronée. Ranke avait déjà signalé la confusion chronologique qui règne dans ce recueil (*Deukurirdigeteiler des Fürster von Hardenberg*, I, p. 410, note 2). On s'étonne de voir une publication officielle aussi importante rédigée avec cette négligence insouciant qui y apparaît à chaque page, on pourrait presque dire à chaque ligne.

(2) Le roi Frédéric-Guillaume II de Prusse à Sandoz-Rollin, ministre de Prusse à Paris, le 3 juillet 1797.

vait en résulter, ainsi que le promet la note du ministre de France, l'œuvre salutaire de la pacification générale (1).

Lorsque ces nouvelles atteignirent Paris, Talleyrand qui venait de remplacer Delacroix dans le poste de ministre des relations extérieures, annonça dans un rapport au Directoire que l'œuvre commencée par son ordre et conformément à ses instructions touchait à sa fin et qu'il ne restait plus qu'à munir le citoyen Caillard de pleins pouvoirs pour la conclusion d'un traité de commerce et d'amitié avec la Russie (2).

Mais Besborodko à Pétersbourg comme Talleyrand à Paris avaient compté sans le personnage auquel revenait le rôle principal dans la négociation. C'était — nous l'avons vu — le nouveau ministre de Russie à Berlin, comte Nicéas Panine. Ce jeune homme à peine sorti de l'adolescence (3) était le neveu du ministre des affaires étrangères de Catherine pendant la première moitié de son règne, comme pour avoir été le promoteur et le principal soutien de son alliance avec la Prusse, et un adversaire déclaré de la France. Il avait alors hérité de la prévention de son oncle envers ce pays, considérablement augmentée par l'aversion qu'inspiraient alors à la noblesse russe les principes égalitaires de la Révolution. Il faisait partie, ainsi que je l'ai mentionné plus haut, au cercle intime de l'impératrice Marie, née princesse de Wurtemberg, protectrice zélée du parti de la « bonne cause » (4). Imbus des idées de sa coterie, obéissant à un mot d'ordre secret, Panine en partant pour Berlin était parfaitement décidé à faire échouer la négociation « ignominieuse » dont il avait été chargé. Cela résulte d'une lettre qu'il adressa quelques jours après son arrivée dans cette capitale à son cousin, ami et coreligionnaire en politique, le vice-chancelier prince Alexandre Kourakine (5) : « Je vous paraîtrai hardi peut-être, écrit-il, en osant exprimer une opinion qui ne domine pas chez nous. Je conviens que ce n'est pas là le langage d'un courtisan. Mais je pense qu'un homme public est tenu à représenter les choses telles qu'il les voit, non pas telles qu'on voudrait les lui faire voir. Dans

(1) La note russe ne porte pas de date. Elle a été remise au Directoire par l'envoyé de Prusse le 4 fructidor an V (21 août 1797).

(2) Talleyrand au Directoire le 25 thermidor an V (13 août 1797).

(3) Panine était né le 28 avril 1771. Deux mois avant sa nomination à Berlin, il venait d'entrer dans sa 27<sup>e</sup> année.

(4) Voy. à ce sujet la lettre de Rostopchine à Simon Woronzoff du 24 juin 1797 (*Archives du prince Woronzoff*, VIII, p. 141).

(5) Le même qui de 1810 à 1812 a été ambassadeur à Paris.

le moment actuel il n'est pas permis à notre cour d'entrer en accord amiable avec les Français, sans offenser la dignité de l'empereur et abandonner nos alliés. On peut sans le moindre inconvénient attendre l'issue de leurs négociations et celle d'un changement intérieur en France. Ces grands événements ne sont plus éloignés de nous, il ne nous faut que quelques jours de patience. Quel parti prendrez-vous si vous recevez simultanément et l'acte signé par moi et la nouvelle d'une reprise des hostilités sur les bords du Rhin et de l'Adige? Que répondrez-vous alors à Vienne et à Londres quand on exigera de vous des secours et l'exécution des traités? Que vous direz-vous à vous-mêmes lorsque vous apprendrez que les hommes avec lesquels vous me forciez à négocier sont rentrés dans cette fange dont ils étaient sortis, pareils à des météores, pour vous aveugler pendant un instant? Pardonnez-moi, cher cousin, si je me trompe, emporté par mon zèle. Rappelez-vous seulement que je suis le seul des ministres de l'empereur qui grâce à ses liens de parenté avec vous peut vous tenir ce langage. Je vous supplie, je vous conjure, au nom de votre propre gloire, de prendre en mûre considération mes dépêches de ce jour. Elles sont mal rédigées, mais la plume qui les a tracées sera toujours conduite par le désintéressement le plus pur et un attachement illimité aux intérêts de notre auguste souverain. Obtenez au moins un délai de quelques jours. Les ministres des cours étrangères attendent ordinairement avec impatience leurs décisions; moi, cette fois-ci, je fais des vœux pour que vous me négligiez: quand je dis vous, j'entends le chancelier... (1) »

On a de la peine à comprendre et surtout à excuser cette diatribe violente et passionnée après avoir pris connaissance du projet de traité rédigé par Caillard et soumis par lui au négociateur russe. Dans son impatience d'arriver à une solution prompte, le plénipotentiaire français avait mis le plus grand soin à tout ce qui pouvait encore froisser le cabinet de Saint-Pétersbourg et poussa la condescendance jusqu'à tenir compte de toutes ses susceptibilités. Ainsi, dans le préambule, le nom et le titre de l'empereur étaient mentionnés avant ceux du Directoire. Les deux premiers articles stipulaient le rétablissement, entre les puissances contractantes, de la paix, de la bonne intelligence et de l'amitié; l'article sixième et dernier fixait le terme pour l'échange

(1) Le comte Panine au prince Alexandre Kourakine, le 10 septembre 1797.

des ratifications. Seuls ces trois articles intermédiaires contenaient des clauses d'une réelle importance, conçues d'ailleurs dans un sens conforme aux préférences de la Russie. On convenait que les ports des deux États seraient ouverts aux bâtiments de l'un comme de l'autre, mais que le commerce s'y ferait d'après les tarifs et les règlements en vigueur ; que les Russes en France et les Français en Russie pourraient librement séjourner à la condition de se soumettre à la juridiction locale et, en cas de contravention, d'être jugés et punis selon les lois du pays. Il n'était pas question dans le projet ni du renouvellement du traité de commerce de 1797, ni d'émigrés, ni de Polonais (1).

Ces conditions que le chancelier prince Besborodko qualifia de « parfaitement modestes et convenables », ne satisfirent pas le comte Panine. Sans insister sur la médiation russe pour la paix séparée que la France était en train de négocier avec l'Autriche et l'Angleterre, il exigea, contrairement à ses instructions, la reconnaissance de cette médiation pour la pacification avec l'empire germanique. Caillard s'y étant refusé, Panine lui déclara « que le but de sa cour en condescendant aux vœux du Directoire pour le rétablissement de la bonne intelligence était manqué aussitôt qu'il déclinait l'intervention de Sa Majesté impériale dans la pacification générale et qu'ainsi l'état de la question étant changé, ses pouvoirs se bornaient à prendre *ad referendum* toutes les propositions du plénipotentiaire français (2). »

A Pétersbourg, l'impératrice avait dès le début témoigné son mécontentement de voir le cabinet russe se commettre par une négociation directe avec la France. Ses amis ne cessaient d'exprimer à haute voix la crainte que leur inspirait une accointance avec les républicains. On essaya de la faire partager à l'empereur et on y réussit jusqu'à un certain point, profitant de l'irritation que lui avait causée l'arrestation par les autorités françaises du sieur Zagoursky, agent consulaire russe à Zante. Paul examina lui-même le projet de traité communiqué par Caillard, puis il ordonna à Besborodko d'expédier à Panine un long rescrit exposant les objections qu'il trouvait à y faire. L'empereur ne voulait pas que dans le texte du traité on parlât de paix, attendu qu'il n'était pas en guerre avec la France, ni d'amitié, parce qu'il n'en-

(1) Le comte Panine à Paul, le 10 septembre 1797.

(2) Le comte Panine au comte Simon Woronzoff, le 19 novembre 1797 (*Archives du prince Woronzoff*, XI, p. 5).

tendait pas devenir l'ami de la République; il consentait au libre commerce par mer, mais à la condition que le négoce ne se ferait que par l'intermédiaire de bâtiments neutres et exigeait que les sujets d'une puissance ne pourraient être admis sur le territoire de l'autre qu'en vertu d'une autorisation préalable; finalement il subordonnait la conclusion du traité de paix à l'issue satisfaisante des négociations pendantes entre la France d'un côté, l'Autriche et l'Angleterre de l'autre. Le chancelier consterné de ce brusque revirement obtint avec beaucoup de peine que le rescrit projeté ne serait pas envoyé à Panine, mais qu'on inviterait celui-ci de suspendre sa négociation avec Caillard, tout en tâchant de maintenir ce ministre dans ses dispositions conciliantes et sauf à le prévenir que la Russie était obligée à adapter sa conduite à celle de ses alliés et ses pourparlers aux leurs. Besborodko écrivit dans ce sens à Panine en s'efforçant de donner à la décision une tournure conforme à la dignité de sa cour. Dans les lettres à ses amis il qualifiait la mesure d'« impolitique » et l'attribuait à l'influence de l'impératrice qui aurait dit à l'empereur qu'elle était enchantée de sa rupture avec les Français (1). Quant à Panine, il jubilait et ne cachait pas sa joie de ce que cette négociation confiée à ses soins n'ait « heureusement » pas eu de suite.

A Paris, on était tout aussi peu satisfait du projet de Caillard, bien que pour des motifs différents. On le trouvait par trop conciliant et en plus d'un point contraire à la dignité de la République. Talleyrand le soumit à un minutieux examen et communiqua à Caillard ses observations approuvées par le Directoire. Il est curieux de comparer l'instruction que reçut cet envoyé avec celles du comte Panine déjà citées. On verra combien les points de vue des cabinets russe et français différaient encore et étaient difficiles, sinon impossibles à concilier.

Après avoir rappelé à Caillard que ses premières instructions lui prescrivaient « de réduire aux stipulations strictement nécessaires le traité qu'il était chargé de conclure », le ministre des relations extérieures constatait que les instructions du comte Panine « paraissaient lui recommander aussi d'être *simple et bref* ». — « Or, continuait-il, le directeur n'a point trouvé que le

(1) Le prince Besboroko au comte Alexandre Woronzoff (*Archives du prince Woronzoff*, XIII, p. 397). C'est à tort que cette lettre est classée dans ce recueil sous l'année 1798. D'après son contenu, elle remonte au mois d'octobre ou de novembre 1797.

projet de traité que vous nous avez adressé fût parfaitement d'accord avec les directions communes. » Talleyrand constatait avec plaisir que Caillard avait réussi à écarter la médiation de l'empereur de Russie pour la paix préparée avec l'Autriche et l'Angleterre et exprimait l'espoir qu'il lui serait facile de « renverser le futile argument sur lequel on s'appuie pour réclamer d'intervenir dans la paix d'Empire ». Il l'engageait « à repousser avec le même succès toute proposition de M. de Panine qui tendait à compliquer le traité, à retarder sa conclusion et à y introduire des clauses que le Directoire ne pourrait admettre ».

Passant aux détails, le ministre relevait une petite irrégularité dans le préambule. Ce n'était pas le Directoire qu'il fallait y opposer à l'empereur, mais la République elle-même, le Directoire n'apparaissant que pour nommer les plénipotentiaires au nom de la République. La conséquence de ce changement était qu'on devait observer l'alternat entre la République et l'empereur. On approuvait les articles de forme, c'est-à-dire le premier, le deuxième et le sixième, mais on se refusait à confirmer les autres et en particulier celui qui réglait les conditions du séjour des Russes en France et des Français en Russie.

« Cet article, écrivait Talleyrand, a surtout excité l'étonnement du Directoire. Il ne conçoit pas que vous l'ayez admis, même avec la rédaction que vous avez substituée à celle du comte Panine.

« Vous lui aviez si bien répondu que de semblables précautions étaient dirigées contre un être chimérique; que c'était affaiblir une obligation qui tient au droit naturel et des gens que de l'exprimer dans un traité. La volonté de l'empereur ne prévaut pas contre la nôtre. Le Directoire exécutif ne consentira jamais à une stipulation aussi vague, aussi inutile, qui donnerait à un gouvernement arbitraire et capricieux l'occasion de persécuter sous les plus légers prétextes les Français qui se trouveraient en Russie et de repousser même nos réclamations. »

Laquelle des deux puissances serait plus en droit de prendre des précautions, de réclamer des garanties pour la sûreté intérieure, laquelle a plus agi contre l'autre! L'empereur ignore-t-il que sa mère nous aurait inondés d'espions et d'agents dont nous ne pouvons pas douter que plusieurs sont encore à Paris! Les prétendus missionnaires de nos principes ont-ils pénétré jusqu'à Pétersbourg. De bonne foi, qu'iraient-ils y faire? Un pays comme la France où la population abonde et où les contacts sont perpé-

tuels offre à l'intrigue un champ vaste, des occasions fréquentes et des résultats possibles. Mais dans les déserts de la Russie le genre de trouble qu'on affecte de craindre manque d'éléments. Il faudrait une armée de propagandistes pour insurger un village et je pense qu'on ne nous suppose point assez ineptes pour prendre jamais la défense de quelque fou qui provoquerait par des actions vraiment répréhensibles la juste animadversion des lois de l'empire russe. Mais, je vous le répète, le Directoire ne souffrira point que cette supposition trouve place dans le traité et qu'on y insère une clause qui paraîtrait dictée à un ennemi vaincu... »

Passant de la défensive à l'offensive, le ministre poursuivait : « Croit-on que nous n'eussions pas aussi quelques réclamations à faire. Si nous nous sommes tus sur le serment infâme qui avait été exigé en Russie et en Pologne des Français que leurs affaires y retenaient et dont plusieurs ont sacrifié leur fortune pour s'y soustraire, c'est parce que nous n'avons pas douté que le premier effet de ce traité fut la révocation spontanée d'une formalité qui est pour la République française une injure dont nous aurions dû peut-être exiger la réparation solennelle (1). »

A l'instruction était joint un projet de traité en huit articles également approuvé par le Directoire. Il était prescrit à Caillard de ne point s'en écarter pour le fond et d'en conserver la forme et la rédaction autant qu'il serait possible. Je reproduis en entier ce document important, inconnu jusqu'ici, n'ayant, que je sache, jamais été publié.

#### *Projet de traité.*

La République française et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies désirant de rétablir la paix et la bonne harmonie qui avaient subsisté entre les deux États avant la guerre actuelle, ont nommé à cet effet, savoir : le Directoire exécutif au nom de la République française... et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies... lesquels après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs ont arrêté les articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

ART. 2. — En conséquence toutes hostilités cesseront entre les deux puissances à dater du jour de l'échange des ratifications, et

(1) Talleyrand à Caillard, le 3 vendémiaire an VI (24 septembre 1797). Inédit.

à partir de la même époque aucune d'elles ne pourra fournir aux ennemis de l'autre tant extérieurement qu'intérieurement et sous quelque prétexte que ce soit aucun secours ni contingent en hommes, argent, chevaux, vivres, vaisseaux, munitions de guerre ou autres.

ART. 3. — Tous les rapports politiques et commerciaux seront rétablis entre les deux nations sur le pied où ils étaient avant la guerre actuelle.

ART. 4. — Comme le traité de navigation et de commerce de 1787 est sur le point d'expirer, les deux puissances s'occuperont sans délai d'en contracter un nouveau qui aura pour base l'équité, la bonne foi et le plus grand avantage commun des deux pays.

Jusqu'à sa conclusion il est expressément convenu par le présent article que les choses resteront sur le pied où elles auront été mises par l'article précédent.

ART. 5. — Il sera libre à tous citoyens et négociants français de voyager en Russie, de reprendre leurs anciens établissements de commerce et d'en former de nouveaux selon leur convenance en se soumettant aux lois et aux usages du pays.

Les Russes de tout état jouiront en France de la même faculté et aux mêmes conditions.

ART. 6. — Il sera accordé respectivement aux individus des deux nations la mainlevée des effets, revenus, biens de quelque genre, qu'ils soient détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la République française et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de même qu'une prompt justice à l'égard des créances particulières quelconques que ces individus pourraient avoir dans les États des deux puissances contractantes.

ART. 7. — Conformément à l'article 6 du traité conclu à la Haye le 27 floréal de l'an III, la République batave est comprise dans le présent traité pour le rétablissement de la paix entre elle et la Russie.

ART. 8. — Le présent traité sera ratifié et les ratifications échangées, etc.

*Approuvé* : L. M. REVELLIÈRE-LEPEAUX,  
P. BARRAS,  
MERLIN (1).

(1) Le projet de traité porte la date du 3 vendémiaire an VI (24 septembre 1797). Inédit.

Le projet du Directoire différait, comme on voit, sur des points essentiels du traité ébauché par Caillard (1). Ce ministre le transmitt à Panine qui l'achemina à Pétersbourg dans l'espoir que les nouvelles exigences de la France y feraient définitivement abandonner l'idée de poursuivre les négociations de paix.

Il n'en fut rien. On venait d'apprendre à la cour de Russie la conclusion du traité de Campo-Formio qui mettait fin à la lutte entre l'empereur d'Allemagne et les Français. Cette grave nouvelle occasionna un nouveau revirement dans la politique de Paul. Il risquait de se trouver bientôt seul en guerre avec la France. De plus, certaines conditions de la paix de Campo-Formio lui paraissaient préjudiciables aux intérêts de la Russie. De ce nombre était la cession à la France des îles Ioniennes. « Ce qu'il y a de plus fort, écrivait à ce sujet Besborodko au comte Alexandre Woronzoff, c'est que la cour de Vienne en nous communiquant sa paix nous demandait ce que nous en pensions et se déclarait prête, si nous ne la trouvions pas utile et profitable à l'empire germanique, de la rompre, à la condition préalable pour nous de faire agir toutes nos forces contre les Français. Assurément nous ne nous mêlerons pas de l'affaire, mais nous tâcherons de nous réconcilier nous-mêmes avec la France, tout en regrettant que l'œuvre commencée et aux trois quarts achevée a été gâtée. J'ai eu tort de me confier au comte Panine, car c'est lui qui est la cause de la rupture de cette négociation. Il s'est trop imprégné des principes du comte Morkoff et aujourd'hui ayant appris du ministre d'Angleterre à Berlin que la cour de Londres proposait une nouvelle coalition contre les Français, il y a donné tête baissée. Mais cela a été mal accueilli. Car il faut rendre cette justice à l'empereur qu'il comprend toute l'impossibilité et toute l'insuffisance de mesures pareilles (2). »

Paul et son chancelier étaient d'accord sur ce point : il était temps que la Russie songeât à elle-même. Pouvait-elle raisonnablement rester seule en lice après que toutes les autres puissances du continent avaient fait leur paix avec la République? N'avait-elle pas besoin de repos, elle aussi, après six années de stériles agitations, pour mettre de l'ordre à ses propres affaires,

(1) MILIOUTINE (I, p. 39) prétend à tort que le projet de traité du Directoire différait peu de celui de Caillard.

(2) Le prince Besborodko au comte Alexandre Woronzoff, le 4 décembre 1797 (A. d. P. W. XIII, p. 379).

rétablir ses finances épuisées, reconstituer sa force armée? Panine reçut donc, au commencement de novembre, l'ordre formel de renouer sa négociation avec Caillard. Sa première demande devait être toujours l'élargissement du vice-consul Zagoursky, et ce n'est qu'après en avoir reçu la promesse positive au nom du gouvernement français, qu'il lui était permis de traiter du rétablissement de la bonne intelligence (1).

Rétif par tempérament, aveuglé par la passion politique, Panine osa une seconde fois désobéir aux ordres précis de sa cour. Il invoqua comme prétexte le silence du Directoire sur l'incident Zagoursky et alla même jusqu'à accuser « le républicain » (c'est ainsi que dans ses dépêches il désignait Caillard) « d'en parler de la manière la plus indécente et de pousser l'audace jusqu'à justifier cette infraction inouïe au droit des gens ». Il en concluait « qu'il valait mieux ne rien précipiter, ne point aller au-devant des républicains, attendre quelques dispositions de leur part à une réparation proportionnée à l'insulte et ne parler « au « Caillard » que s'il en fournissait lui-même l'occasion. » Dans ses rapports en cour, il motivait ses procédés par son zèle à ne pas compromettre la dignité et la gloire de son auguste maître, mais il était plus franc dans ses épanchements avec ses amis, leur faisant directement entendre que sa grande préoccupation c'était de gagner du temps pour prévenir les projets de l'Angleterre. Nous lisons dans une de ses lettres au prince Kourakine : « Je vous estime trop, cher cousin, pour vous cacher ma manière de penser qui diffère de la vôtre au sujet du rapprochement avec la France. Je pense que le temps n'est pas encore venu; que nous n'avons pas le droit d'enfreindre notre alliance avec l'Angleterre; que la gloire de l'empereur nous défend d'abandonner notre allié, dans le moment le plus critique pour lui; que le plan proposé par cette cour est le seul conforme aux intérêts de la Russie; qu'en le repoussant, nous contribuerons au renversement de tous les principes. Je dirai plus : je crois qu'en dictant ses derniers ordres au sujet de Caillard, l'empereur n'a pu prévoir la position dans laquelle se trouve l'Angleterre et qu'il les contremandera (2). »

Pour arriver à ses fins, Panine, à partir de ce moment, ne négligea rien de ce qui pouvait indisposer l'empereur contre la France et son gouvernement. Il attribua à ce dernier le projet de

(1) Paul au comte Panine, le 4 novembre 1797.

(2) Le comte Panine au prince Alexandre Kourakine, le 10 décembre 1797.

rétablir le royaume de Pologne, en y plaçant sur le trône le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric. A l'appui de cette accusation, il cite les instructions du Directoire à Caillard et les dépêches de ce ministre qu'il disait lui avoir été vendues par son valet de chambre (1). Il se faisait en même temps l'avocat chaleureux des fautes de l'Isle et obtenait pour ce prince et sa famille un refuge au château de Mittau. Toutes ces intrigues, soutenues à Pétersbourg par un parti puissant, finirent par triompher des indécisions de Paul. En janvier 1798, il donna à Panine l'ordre de couper court à ses rapports avec la légation de France à Berlin (2).

La rupture diplomatique préluda au renouvellement de la guerre. Il n'entre pas dans le plan de mon travail de raconter les émouvantes péripéties de la lutte qui s'ensuivit et où pour la première fois les armées russes se trouvèrent aux prises avec celles de la France. Si je me suis étendu avec une certaine abondance de détails sur les négociations de 1797, c'est parce qu'elles démontrent jusqu'à quel point la politique des souverains les plus absolus est influencée par ceux qui sont appelés à la mettre en œuvre. En effet, l'insubordination de Panine a eu des suites incalculables. N'a-t-elle pas été la cause première de la seconde coalition qui ajouta de magnifiques lauriers à l'apanage de gloire militaire des deux nations, mais qui leur fit aussi dépenser des trésors immenses; verser des flots de sang, et pourquoi? Pour en arriver à reconnaître qu'elles n'avaient aucun motif raisonnable de se faire la guerre, que leurs victoires comme leurs défaites ne profitaient en somme qu'à leurs adversaires communs, tandis qu'un accord entre elles assurerait à jamais leur sécurité et leur puissance et les rendrait arbitres des destinées de l'univers.

Cette grande pensée qui, ainsi que je l'ai exposée, avait déjà germé dans l'esprit de Louis XIV et de Pierre le Grand, a été reprise par le puissant génie de Bonaparte, approuvée et partagée par l'âme noble et généreuse de l'empereur Paul. S'il lui avait été donné alors de triompher de tous les obstacles et de devenir la règle immuable de la politique de la Russie et de la France, il est incontestable que le cours de l'histoire s'en trouverait changé et que l'Europe contemporaine se serait présentée à nos regards sous un aspect tout différent.

(1) Le comte Panine à Paul, les 9 et 24 janvier 1798.

(2) Paul au comte Panine, le 5 février 1794.

La Providence, dans ses desseins impénétrables, en avait décidé autrement. Une sanglante catastrophe vint brusquement mettre fin à l'œuvre à peine commencée du rapprochement des deux nations. La discorde et la lutte recommencèrent aussitôt avec un redoublement d'acharnement et de fureur. L'entente ébauchée entre Bonaparte et Paul n'en reste pas moins un des épisodes les plus curieux et les plus instructifs de l'histoire moderne de l'Europe.

Il est peu connu, et certes il mérite de l'être davantage. N'embrassant qu'une période de seize mois, il est fécond en événements d'une importance capitale dont l'influence s'est fait sentir à travers une longue série d'années. Une autre particularité rend son étude encore plus attrayante, je crois pouvoir ajouter plus opportune : c'est qu'il présente des analogies frappantes avec la situation politique du moment et projette sur certaines questions du jour des clartés inespérées.

Tels sont les motifs qui m'ont fait entreprendre l'étude de la page d'histoire que je me propose de raconter dans les chapitres suivants. Elle est basée exclusivement sur des documents originaux et pour la plupart inédits empruntés aux archives de Paris, de Saint-Pétersbourg et de Moscou.

Je m'estimerais heureux et fier si mon travail pouvait contribuer à dissiper les derniers vestiges des malentendus accumulés dans le cours des siècles entre la France et mon pays. N'est-ce pas un privilège de l'histoire que d'éclairer les voies de la politique? Et sous ce dernier rapport, il n'y a rien au monde de plus utile et de plus consolant que les enseignements de cette belle science qui, même dans le récit de passagères erreurs, nous fait saisir et comprendre les vérités éternelles.

TATISTCHEFF.

